

le mag

**Dossiers :
les services
du territoire
à la loupe**

Juin **2025** | n°1

Le Magazine communautaire |
Avallon-Vézelay-Morvan

Une nouvelle identité visuelle pour notre territoire

Votre territoire évolue, son logo aussi !

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan vous présente sa nouvelle identité visuelle.

Ce nouveau visuel reflète l'harmonie entre nature, patrimoine et modernité.

À travers ce logo, la Communauté de Communes souhaite fédérer ses habitants, ses entreprises et ses partenaires autour de valeurs communes : respect du patrimoine, engagement pour l'environnement et volonté de dynamiser le territoire.

La conception du logo de la CCAVM, alliant la dynamique de ses courbes à la douceur de ses couleurs pastel, incarne parfaitement l'identité du territoire : énergique par la variété de ses activités de pleine nature et apaisante par ses paysages variés.

Les 3 collines représentent les 3 espaces du territoire : l'Avallonnais, le Vézélien et le Morvan. Le bleu évoque les rivières et lacs caractéristiques de notre territoire. Et enfin, le soleil orangé est représentatif de l'aspect naturel de la région, qui rayonne à travers ses projets et actions de développement du territoire.



Le mot du Président



Pascal Germain,

Président de la Communauté de Communes
Avallon-Vézelay-Morvan

Chères habitantes, chers habitants,

Nous sommes heureux de vous présenter le premier numéro de notre magazine communautaire, un nouveau rendez-vous pensé pour vous. Ce support a été conçu comme un lien direct entre notre collectivité et vous, afin de partager nos actions, nos projets et les engagements qui façonnent notre territoire au quotidien.

Au fil des pages, vous découvrirez comment, avec détermination et sens du service public, nous œuvrons pour améliorer votre cadre de vie, renforcer les services de proximité et accompagner le dynamisme local. Notre ambition est simple : construire, avec vous, un territoire toujours plus attractif et solidaire.

Malgré un contexte financier contraint et de nombreuses incertitudes politiques, économiques et géopolitiques, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan reste fidèle à ses ambitions, lesquelles pourraient être ainsi résumées :

- Poursuivre le développement des services à la population afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.
- Renforcer l'économie du territoire, gage d'un niveau d'emplois élevé.
- Continuer sur cette voie d'un territoire durable et écologiquement exemplaire.

Ces priorités se traduiront concrètement dans les mois à venir par plusieurs projets majeurs :

→ **Aménagement d'un pôle « Petite enfance - Enfance - Jeunesse »** dans l'ancienne école des Jardins à Avallon. Ce bâtiment de 700 m², conçu selon des normes environnementales exigeantes, accueillera une crèche de 24 places, un service dédié aux adolescents, un espace réservé aux consultations de puériculture, une laverie/buanderie intercommunale ainsi qu'une salle multimodale et des espaces de stockage.

→ **Développement économique** avec l'implantation de l'entreprise « STONEHEDGE » (logistique) sur les zones "Portes du Morvan" et la concrétisation du projet porté par la « FME SASU » (artisanat et tertiaire) "Porte d'Avallon". À terme, près de 300 emplois pourraient ainsi être créés, renforçant le tissu économique local.

→ **Mise en place d'une dizaine de relais mobilité**, en partenariat avec les communes. Ces espaces faciliteront les déplacements (covoiturage, vélo, ...) tout en réduisant l'impact environnemental. Ils comprendront des parkings dédiés, des abris avec informations pratiques, et parfois des bornes de recharge ou services de location de vélos et véhicules en autopartage.

Ensemble, nous continuerons à faire avancer notre collectivité avec des initiatives qui répondent à vos attentes et aux défis de demain.

Bonne lecture et bel été à toutes et à tous !

Sommaire

p.2 | *Identité visuelle*

p.3 | *Édito*

p.4-5-6 | *Le territoire*

p.7 | *Les missions des services*

p.8-9 | *La vie des services*

p.10 | *Zoom sur l'urbanisme*

p.11 | *Le portrait, rencontre avec un agent de crèche*

p.12-13 | *Le dossier : les déchets*

p.14 | *Le nouveau Pôle Technique Intercommunal*

p.15-16 | *Le mémo à conserver*

Magazine d'information de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan

9 Rue Carnot | 89200 AVALLON | 03 86 34 38 06 | www.cc-avm.com | IntraMuros

Directeur de la publication : Pascal Germain | Rédaction : Solène Fassier |

Mise en page et impression : ADN Imprimeur Vermenton/Dijon en 9000 exemplaires | Date de parution : juin 2025 |

Crédits photos : CCAVM, Adobe Stock | IMPRIM'VERT®



Le fonctionnement des instances

Le Conseil communautaire

Composé de 71 conseillers communautaires, il se réunit en moyenne une fois par mois. Ses séances, organisées le plus souvent au marché couvert d'Avallon, sont publiques.

Ses principales fonctions sont : le vote du budget et du compte financier unique, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Le Bureau communautaire

Composé du Président, de 4 Vice-présidents, de 9 conseillers délégués et de 7 membres.

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis.

Le Président

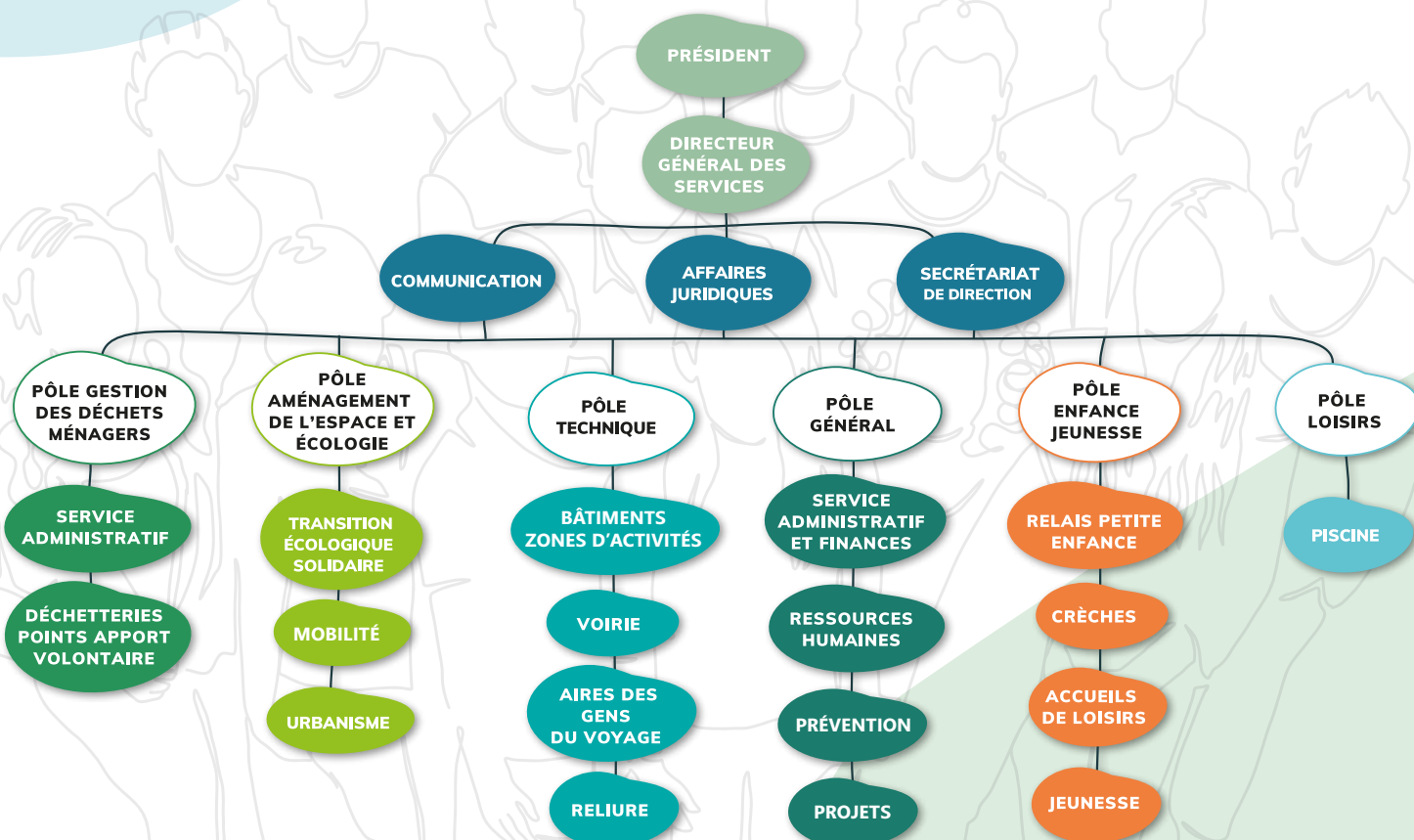
Élu par le Conseil communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses et les recettes et est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines. Il préside le Conseil, le Bureau et les commissions thématiques.

17 commissions thématiques

Elles se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président, d'un Vice-président ou d'un délégué pour donner un avis consultatif sur les sujets qui leur sont soumis et proposent des actions aux élus communautaires.

Elles sont composées de Conseillers communautaires assistés par des agents intercommunaux.

Organigramme général



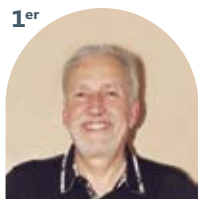
Le Bureau communautaire

Président



Pascal Germain
Ressources humaines – Relations publiques
Révision des statuts

Vice-présidents

1^{er}

Camille Boério
Schéma de Mutualisation
Eau et Assainissement

2^{ème}

Bernard Ragage
Finances
Révision du Pacte fiscal

3^{ème}

Hubert Barbieux
Projet de Territoire 2023-2032
OGS - Santé

4^{ème}

Didier Ides
Aménagement de l'Espace
Transition Écologique et Solidaire

Conseillers délégués



Jean-Michel Beauger
Économie - Communication



Franck Moinard
Téléphonie mobile - Numérique



Isabelle Houé-Huberdeau
Petite enfance - Enfance - Jeunesse



Olivier Rauscent
Service Technique - Bâtiments



Olivier Bertrand
Déchets Ménagers



Joël Tissier
Gens du Voyage
Piscine intercommunale



Gérard Paillard
Voirie



Paule Buffy
Formation des Élus
Démocratie Participative



Christian Guyot
GÉMAPI

Membres



Olivier Maguet



Marie-Claire Limosin



Serge Nasselevitch



Aurélie Farcy



Sylvie Soilly



Nathalie Millet



François Roux

Chiffres clefs

48

Communes

721

km²

18 971

Habitants

12

Conseils et Bureaux
communautaires
par an

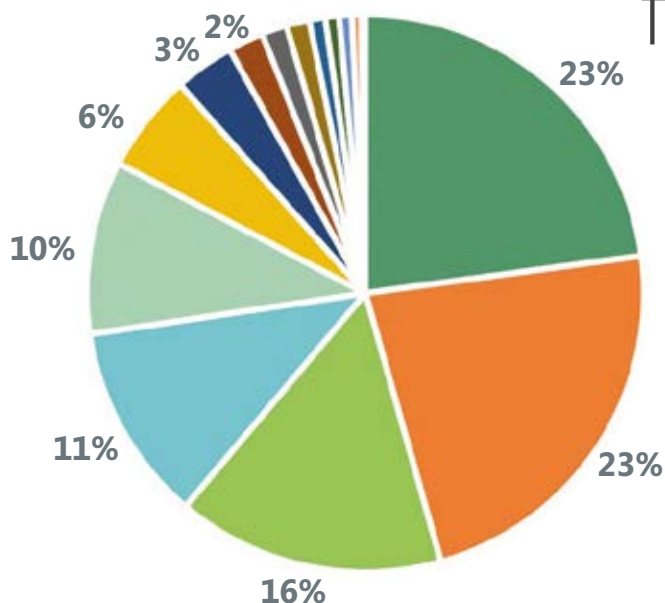
71

Conseillers
communautaires

93

Agents prêts à relever
de nouveaux défis

Le budget 2024 : dépenses de fonctionnement



■ Gestion et traitement des déchets · 3 327 780 €

■ Remboursement aux communes de la fiscalité professionnelle · 3 314 212 €

■ Petite enfance- Enfance - Jeunesse · 2 262 503 €

■ Loisirs (piscine, gymnases, conservatoire, ...) · 1 673 527 €

■ Administration générale · 1 461 515 €

■ Participation aux budgets annexes (Petite enfance - Enfance - Jeunesse, parcs d'activités) · 834 887 €

■ Tourisme · 506 281 €

■ Voirie (travaux, fonds de concours aux communes) · 298 470 €

■ Espaces/Relais France services · 213 373 €

■ Transports (gymnase, piscine, navettes, transport à la demande) · 194 540 €

■ Environnement (Gemapi, assainissement non collectif) · 134 674 €

■ Aires des gens du voyage · 115 984 €

■ Urbanisme/Plui · 107 544 €

■ Développement économique · 81 087 €

■ Maison de santé · 31 842 €

Que fait la CCAVM pour vous ?



Développement économique et touristique

- Création, gestion et commercialisation des zones d'activités économiques
- Maintien et accompagnement du tissu économique, développement et transmission
- Soutien à la création et à l'immobilier d'entreprises
 - Animation et promotion de l'activité touristique du territoire



Gestion des déchets

- Gestion de la collecte en porte-à-porte et traitement des ordures ménagères ainsi que le tri sélectif des déchets recyclables des 48 communes
- Gestion des trois déchetteries d'Étaule, Montillot et Saint-Brancher, ainsi que des points d'apport volontaire



Transition écologique et solidaire

- Conduite d'une réflexion sur la transition écologique et énergétique du territoire par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et conduite d'actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable



Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

- Gestion des modes de garde et d'éveil de vos enfants de 0 à 15 ans
- 1 Relais Petite Enfance
- 3 petites crèches et 1 micro-crèche intercommunales
- 3 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- 1 Service jeunesse



Voirie et Service technique

- Gestion du patrimoine intercommunal (routes et bâtiments) et bon fonctionnement des équipements publics
- Gestion de l'entretien et de la maintenance des équipements intercommunaux

Aménagement du territoire

- Développement du territoire et coordination des règles d'urbanisme à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Développement des moyens de transport et amélioration des déplacements quotidiens sur le territoire (transport à la demande...)



Aires d'accueil des gens du voyage

- Gestion d'une aire permanente d'accueil et d'une aire de grand passage des gens du voyage à Avallon

Piscine

- Gestion de la piscine intercommunale d'Avallon 2 bassins et 1 pataugeoire
- 1 espace bien-être avec sauna, hammam et bain bouillonnant
- Jeux extérieurs : pentaglyss 4 pistes, solarium





Accueil de loisirs : sortie à la neige

Une journée magique à la neige pour les enfants de nos Accueils de loisirs intercommunaux !

Durant les vacances d'hiver, 48 enfants de 3 à 12 ans et 10 animateurs des Accueils de loisirs de la CCAVM ont pris la direction de la station "La Serra" aux Rousses (39) pour une sortie inoubliable dans la neige et sous un soleil radieux.

Au programme : descentes en luge et fabrication de bonhommes de neige dans une ambiance chaleureuse !

Une sortie riche en découvertes :

Découverte de la neige pour les plus petits et exploration d'un nouvel environnement en pleine nature.

Partage d'instant de joie et entraide entre petits et grands.



Le ressenti d'une animatrice :
"On avait le sentiment d'être en famille. Il y avait de la joie, du partage, de l'entraide... Une journée inoubliable !"



Service jeunesse : le secourisme aquatique

Initiation au secourisme aquatique pour les ados à la piscine intercommunale

Dans le cadre du programme Vacances Jeunesse d'avril, les ados de 11 à 15 ans inscrits aux Accueils de loisirs de la CCAVM ont bénéficié d'une initiation au secourisme aquatique à la piscine d'Avallon.

Au programme : apprentissage des gestes de premiers secours en milieu aquatique, réflexes à adopter en cas d'urgence et prise de conscience de l'importance de la sécurité dans l'eau. Une expérience à la fois ludique et formatrice, encadrée par un maître-nageur sauveteur.

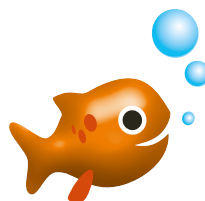
Ces adolescents sauront dorénavant comment réagir pour porter secours à une personne en difficulté dans l'eau.

Piscine : le stage bleu

Des petits diplômés comme des poissons dans l'eau

Le stage bleu, c'est une semaine pour apprendre aux jeunes enfants à être à l'aise dans l'eau et prévenir les risques de noyade.

Pendant les vacances scolaires d'avril, les enfants de 3 à 6 ans inscrits aux Accueils de loisirs de la CCAVM ont bénéficié gratuitement de ce stage bleu à la piscine intercommunale d'Avallon.



A l'issue de leur semaine de stage d'aisance aquatique, les tout-petits ont reçu officiellement leur diplôme attestant de leur capacité à mettre la tête sous l'eau et à rejoindre le bord en cas de chute.

Bravo à cette dizaine de jeunes enfants maintenant prédisposés à apprendre à nager !



Déchets ménagers

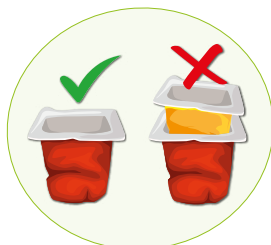
Visite du centre de tri à Dijon

Les agents du service déchets ont visité le centre de tri de Dijon métropole où sont traités dorénavant les emballages de la CCAVM.

Échanges sur les enjeux clés du geste de tri, essentiel pour optimiser la valorisation des matières et réduire les refus de tri.

Nos usagers sont investis dans le tri des déchets et participent aux bons résultats. En revanche **attention à ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.**

Ensemble, avançons vers une économie circulaire plus performante.



Zoom sur l'urbanisme

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) répond aux enjeux qui touchent au quotidien des habitants et usagers du territoire de la CCAVM.

C'est un document qui organise l'aménagement du territoire pour plusieurs communes. Il définit les parcelles propices à accueillir des logements, des entreprises, créer des espaces verts et permet de protéger la valeur patrimoniale et paysagère de notre territoire.

Le PLUi remplace les plans d'urbanisme de chaque commune pour offrir une vision cohérente et partagée du développement du territoire. Il prend en compte des enjeux essentiels comme l'offre de logements, les déplacements, l'économie et l'environnement.

En quoi cela me concerne ?

Le PLUi concerne directement toute personne (physique ou morale) ayant un projet de construction, aménagement, rénovation, modification... sur le territoire de la CCAVM.

Par exemple :

- Je souhaite construire ou rénover > [renseignez-vous auprès de votre mairie](#) ;
- Je veux modifier ma toiture (installation de panneaux photovoltaïques, modification de fenêtres) / refaire ma façade (isolation thermique par l'extérieur, ravalement, modification de fenêtres) / je change ma clôture, mon portail / je veux installer un abri de jardin, une pergola, une véranda (selon la surface) > [Déclaration préalable : renseignements et dépôt de la demande en mairie](#) ;
- J'ai acheté une parcelle, je veux construire ma maison / mon atelier de menuiserie / mon abri de jardin, pergola, véranda... (selon la surface) / dans

mon activité de maraîcher, je veux installer une serre (+2000m²) > [Permis de construire. Renseignements et dépôt de la demande en mairie](#).

Pourquoi est-il utile ?

Le PLUi est avant tout un **outil stratégique** pour anticiper les besoins du territoire et fixer un cadre afin de limiter l'étalement urbain au regard des enjeux environnementaux et sociaux. Il permet donc de mettre en place :

- **Une vision cohérente et durable** : le PLUi favorise un développement équilibré et concerté entre les communes ;
- **Une meilleure qualité de vie** : en organisant l'espace pour répondre aux besoins en logements, transports, équipements publics et espaces verts ;
- **Une participation citoyenne** : élaboré en concertation avec les habitants, il reflète leurs attentes et leurs préoccupations.



Retrouvez le règlement du PLUi en vigueur sur notre site > cc-avm.fr/plui ou geoportail-urbanisme.gouv.fr

En participant aux consultations publiques et en exprimant votre avis lors des enquêtes publiques, vous contribuez à construire un territoire qui répond à vos aspirations et à celles des générations futures.

Pour plus d'informations, contactez directement votre mairie

Le portrait ...enfance-jeunesse

Rencontre avec un agent de crèche

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

J'ai m'appelle Charlotte, j'ai 33 ans, je travaille à la crèche Capucine depuis 9 ans - depuis son ouverture en septembre 2016 - et je suis maman de 2 enfants.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

C'est une véritable vocation. J'ai toujours su que je voulais travailler auprès des enfants. Ma maman étant assistante maternelle, j'ai grandi dans un environnement où les tout-petits faisaient partie du quotidien, et j'ai toujours adoré ça.

Quelle formation vous a conduit à devenir agent de crèche ?

J'ai obtenu un CAP Petite Enfance. Cette formation est complétée par des formations continues, notamment sur le développement de l'enfant, pour toujours mieux comprendre leurs besoins et adapter nos pratiques.

Quelles sont vos principales missions au quotidien ?

J'ai en charge du groupe des bébés, de 2 mois et demi à 18 mois. Mon rôle consiste à assurer leurs soins quotidiens, tout en les accompagnant dans leur développement et leur éveil, en respectant leurs besoins et leur rythme.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre métier ?

C'est ce que j'aime le plus, c'est de voir les enfants grandir, évoluer et de pouvoir les accompagner à chaque étape. On les accueille tout petits, parfois à seulement deux mois et demi, et on les voit se retourner, marcher, parler... C'est un vrai privilège de participer à ces premières fois. Il y a un lien fort qui se crée. Certains reviennent nous voir des années plus tard, en accompagnant leur petit frère ou leur petite sœur. Ils ont 7 ou 8 ans et se souviennent encore de nous : c'est touchant et très gratifiant.



Charlotte
Buisson

Quelles qualités humaines sont essentielles pour exercer ce métier ?

Il faut avant tout beaucoup de patience et une vraie capacité d'écoute. Aimer les enfants, bien sûr, mais pas seulement pour les garder : il faut avoir à cœur de les éveiller, de les accompagner en douceur tout en veillant à leur sécurité.

C'est une grande responsabilité de s'occuper chaque jour de ces petits êtres en pleine construction - ce sont de véritables trésors qu'on nous confie.



Crèche Capucine
Cussy-les-Forges

Gérer mes déchets avec la CCAVM

Je m'inscris au service "gestion des déchets"



Remplissez le formulaire d'emménagement et choisissez votre mode de collecte (sacs ou bacs). Souscrivez à l'abonnement annuel au siège de la ComCom. Pour connaître les tarifs, référez-vous à la grille tarifaire en ligne.

Je participe avec la redevance incitative



Chaque usager doit être équipé de bacs ou de sacs fournis par la ComCom (voir grille tarifaire).

Sacs : abonnement + collecte de sacs (30 ou 50 litres)

Bacs : abonnement + collecte (120, 240, 360 ou 770 litres)

Je trie mes déchets



Tous les emballages

Emballages vides en plastique, métal, cartonnages, papier, non-déchiquetés et non-imbriqués

Pots, barquettes, tubes, films alimentaires, canettes, conserves, aérosols, livres, magazines, briques, boîtes ...



Sacs / bacs jaunes ou bleus

Ordures ménagères

Toutes les ordures ménagères résiduelles à jeter dans des sacs fermés

Déchets alimentaires (os, viande, poisson...), déchets souillés (couches, serviettes papier, mouchoirs...), litière animale, mégots, polystyrène non-alimentaire...



Sacs / bacs rouges

Biodéchets

Déchets organiques : tous les déchets compostables de cuisine et de jardin

Fruits et légumes, coquilles d'oeuf, restes de repas (sauf poisson et viande), épluchures, thé, café, feuilles, herbe de tonte, petits branchages...



Composteurs individuels ou collectifs

Verre

Contenants en verre vides, avec ou sans couvercle/bouchon

Bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre ...



Points d'apport volontaire

Tout le reste

Tout le reste des ordures qui ne sont pas recyclables

Gravats, cendres, ferrailles, équipements électriques et électroniques, désherbants, peintures, bois, piles, néons, vaisselle, textiles, jouets, cartouches, encombrants, lampes, mobilier...



Déchetteries ou point de tri spécifique

Je sors mes poubelles



Référez-vous au calendrier de collecte de votre commune pour connaître les jours de passage. Vos bacs ou sacs devront être sortis la veille au soir. La collecte est assurée tous les jours fériés hormis le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Récupérez votre composteur individuel



COMPOSTEUR INDIVIDUEL
345L

LE KIT 15€



BIOSEAU
7L

Les composteurs individuels sont disponibles, prenez contact avec la CCAVM pour récupérer le vôtre.



DÉCHETS ACCEPTÉS en déchetterie



LES BONS REFLEXES



Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez-les séparés les uns des autres et sans sac afin de simplifier leur traitement.

Le service déchets déménage à la rentrée au Pôle Technique intercommunal.



NOS DÉCHETTERIES

ETAULE

du lundi au samedi
8h30 à 12h
et 13h30 à 17h
juillet & août
de 6h30 à 13h30

MONTILLOT

lundi mercredi et samedi
9h à 12h30
et 13h30 à 16h
juillet & août
de 7h à 13h

ST BRANCHER

mardi jeudi et samedi
9h à 12h30
et 13h30 à 16h
juillet & août
de 7h à 13h

fermées les
dimanches
et jours fériés

carte d'accès
obligatoire

ANTI-GASPI

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas



Achetez en vrac



Utilisez l'eau du robinet ou une gourde réutilisable



Refusez les suremballages



Au restaurant, repartez avec votre Gourmet Bag



Réparez vos objets cassés



Vendez ou donnez plutôt que jeter

Une question sur la collecte ou le tri de vos déchets ?

Contactez notre service déchets au 03 86 34 93 12
ou dechets@cc-avm.fr



Le Pôle Technique Intercommunal

La Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan œuvre pour un développement équilibré et éco-responsable du territoire en investissant dans des projets innovants qui placent la qualité de vie des habitants et de ses agents au cœur de ses priorités.

C'est ainsi que nous avons créé le Pôle Technique Intercommunal (PTI) situé dans la zone d'activités de la Grande Corvée à Avallon. Des entreprises locales et des matériaux respectueux de l'environnement ont été choisis pour la réhabilitation de ce bâtiment.



Ce nouveau bâtiment a pour objectifs majeurs de :

- **Regrouper sur un même site** les différentes activités des services disséminés auparavant sur différents sites. Le nouveau lieu propose ainsi 3 grands espaces avec un garage pour les véhicules et un atelier attenant, du stockage et de la logistique ainsi que les bureaux pour le personnel.
- **Répondre aux bonnes conditions de travail des agents** avec douches, wc, bureaux, une aire de lavage aux normes et des espaces de stockage.
- **Répondre à des objectifs écologiques** avec l'utilisation de matériaux éco-responsables garantissant à la fois la qualité thermique du bâtiment et un faible impact environnemental, tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable.

- Un bâtiment auto-tempéré et durable avec une structure en bois.
- Des panneaux solaires pour une auto-consommation énergétique.
- Récupération des eaux de pluie pour alimenter les sanitaires et robinets extérieurs.
- Un plancher chauffant, alimenté par une chaudière à granulés bois.
- Utilisation du bois, de briques de terre crue et d'isolants en laine de bois pour une empreinte écologique minimale.

Le PTI s'articule autour de deux services : Service technique et Service de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Service technique

- L'entretien de la voirie intercommunale (ex. zones d'activités)
- L'entretien et la maintenance des bâtiments intercommunaux et leurs espaces verts : les crèches, les Accueils de loisirs, les gymnases, les aires d'accueil des gens du voyage, la Maison de santé, les offices de tourisme, les déchetteries et la piscine.

Que font nos agents techniques ?

- L'équipe technique se compose de 5 agents dédiés à la voirie, aux espaces verts, aux bâtiments et à la gestion des gens du voyage, dont 1 agent de direction.
- Leurs missions sont nombreuses et variées : exploitation de la voirie avec le suivi de travaux, entretien des espaces verts et maintenance du patrimoine bâti.

Service déchets ménagers

Le service des déchets ménagers a pour mission de gérer la collecte et le traitement des déchets produits par les habitants de notre territoire. Il joue un rôle essentiel pour assurer la propreté, protéger l'environnement et veiller à la santé publique.

Collecte des déchets ménagers : le service organise la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets recyclables (cartons, plastiques, papiers, verre, etc.) et des déchets assimilés (issus des commerces, entreprises, industries...).

Tri et recyclage : le service favorise le tri sélectif afin de réduire le volume de déchets destinés à l'enfouissement. Cela inclut souvent la mise en place de centres de tri où les déchets sont séparés et envoyés vers des filières de recyclage adaptées.

Gestion des déchetteries : le service gère les 3 déchetteries d'Etaule, Montillot et Saint-Brancher. Vous pouvez y déposer les déchets spécifiques (déchets verts, encombrants, gravats, produits dangereux, etc.) qui ne sont pas pris en charge lors de la collecte régulière.



**Rendez-vous à cette nouvelle adresse dès la rentrée pour récupérer vos composteurs ou sacs poubelles
9 rue de la Grande Corvée, ZA Grande Corvée, 89200 Avallon.**



Le siège de la CCAVM

9 rue Carnot, 89200 Avallon – 03 86 34 38 06

Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Fermé le jeudi matin / Fermé les jours fériés

Le Pôle technique intercommunal

9 route de la Grande Corvée, ZA de la Grande Corvée,
89200 Avallon

Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Fermé le jeudi matin / Fermé les jours fériés

Petite Enfance Enfance Jeunesse

Relais Petite Enfance

3 Allée de la Croix Sirot, 89200 Avallon

03 86 46 54 73 – relais.petite.enfance@cc-avm.fr

Permanences :

Sur rendez-vous : lundi de 14h à 17h

mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 13h30 à 17h

Sans rendez-vous : vendredi de 14h à 17h

Crèche Caribou

6 rue de la Maladière, 89200 Avallon

09 67 37 58 16 – creche.caribou@cc-avm.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Crèche Galipette

2 Allée de la Croix Sirot, 89200 Avallon

09 67 51 10 75 – creche.galipette@cc-avm.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00

Crèche Valentine

14 rue Romaine, Vassy 89200 Étaule

03 86 31 90 86 – creche.valentine@cc-avm.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Crèche Capucine

5 rue Neuve, 89420 Cussy les Forges

09 67 27 72 83 – creche.capucine@cc-avm.fr

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Service Jeunesse

animation.jeunesse@cc-avm.fr

Accueils de loisirs intercommunaux

09 84 53 20 54

Retrouvez tous les détails sur notre Portail Familles

Ouverts tous les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances

1,2,3...soleil !

3, Allée de la Croix Sirot, 89200 Avallon

alsh.123soleilavallon@cc-avm.fr

Les copains d'abord

12 Rue des Écoles, 89630 Quarré-les-Tombes

Les Zoulous

Route de la Chatonnière, 89660 Châtel-Censoir

Piscine

Piscine intercommunale

Avenue du Parc des Chaumes, 89200 Avallon

03 86 34 08 51 – piscine@cc-avm.fr

Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi et vendredi : 12h à 19h

Mardi et jeudi : 12h à 14h et de 17h à 19h

Mercredi : 8h à 10h et de 15h à 20h

Samedi : 14h à 18h / Dimanche : 9h à 13h

Horaires d'ouverture pendant les grandes vacances

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h à 19h30

Mercredi : 10h à 20h30

Samedi : 14h à 19h30 / Dimanche : 9h à 13h

Déchets

Service déchets 03 86 34 93 12 dechets@cc-avm.fr

Déchetterie d'Étaule

Zone Industrielle du Champ Ravier, Route de Tonnerre,
89200 Étaule

Ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / juillet et août de 6h30 à 13h30

Déchetterie de Montillot

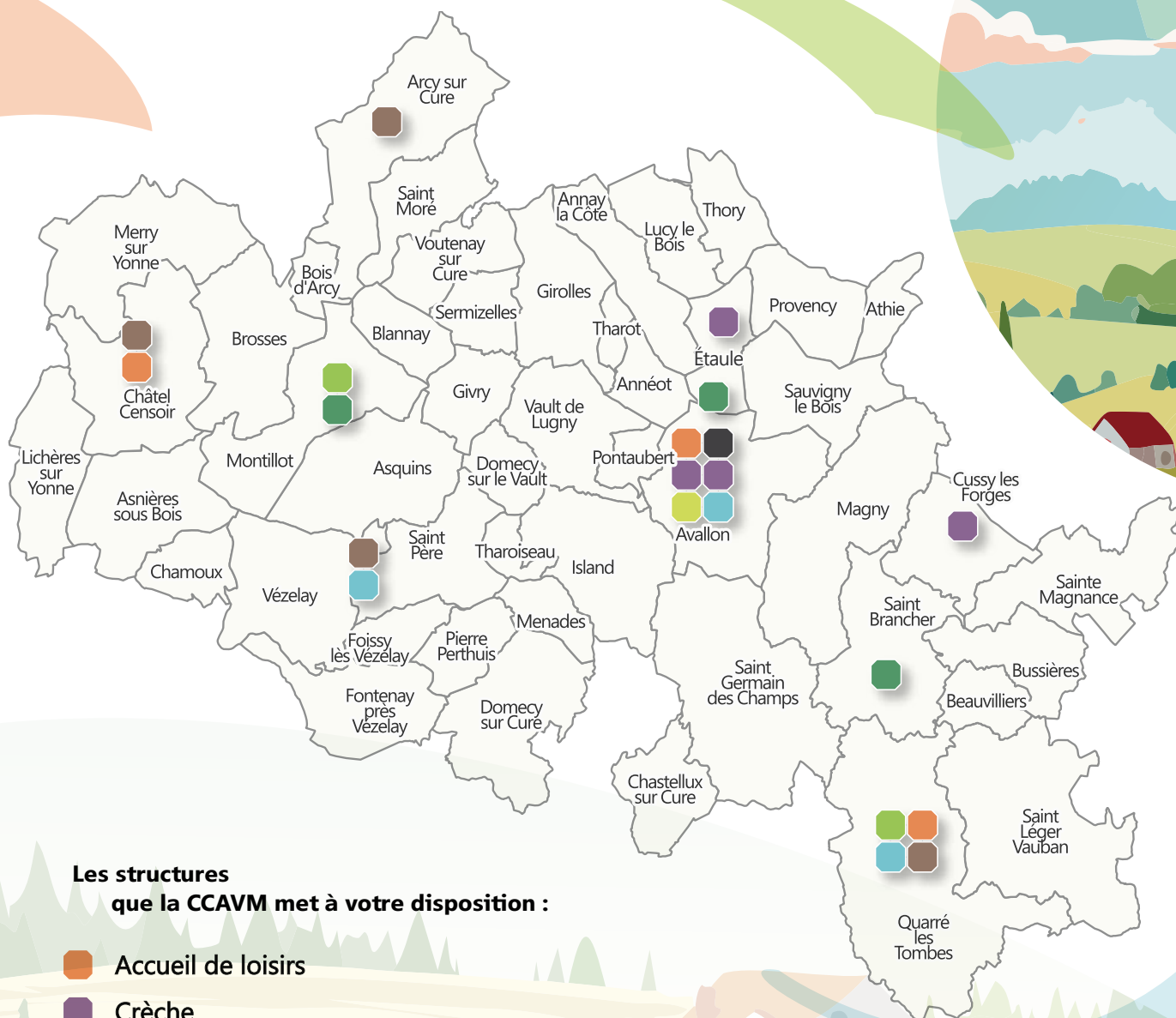
Route des Hérodats, 89660 Montillot

Ouverte le lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h / juillet et août de 7h à 13h

Déchetterie de Saint-Brancher

23 rue de la Fontaine du Guilleron, 89630 Saint-Brancher

Ouverte le mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h / juillet et août de 7h à 13h



**Les structures
que la CCAVM met à votre disposition :**

-  Accueil de loisirs
-  Crèche
-  Déchetterie
-  Gymnase
-  Jeunesse
-  Relais ou Maison France services
-  Office de tourisme
-  Relais Petite Enfance

Restez connecté.e à votre territoire !



IntraMuros



Flashez moi !

